

REGLEMENT

Le Comité des fêtes de Trèves-Cunault organise cette randonnée chaque année et pour qu'elle reste un bon souvenir, je m'engage à respecter les règles suivantes :

- Les enfants sont sous la responsabilité des parents.
- Je m'engage à respecter les autres participants ainsi que les propriétés privées.
- Je déclare être assuré individuellement, en responsabilité civile, défense et recours, frais de secours et dommages corporels.
- Je m'engage à ne pas troubler le calme de la faune sauvage et à respecter la flore.
- Je m'engage à ramener tous mes déchets, y compris les biodégradables.
- Je respecte le balisage et le code de la route (rappel pour les marcheurs : en agglomération, il faut utiliser les trottoirs ou les accotements et hors agglomération, sur route, il faut marcher à droite, en groupes de 20 mètres maximum).
- Le port du casque est obligatoire pour les vététistes. Je m'assure que mon VTT est en bon état de fonctionnement. Le comité des fêtes décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance liée au matériel individuel du participant.
- Droits à l'image : les participants autorisent la diffusion de photographies prises dans le cadre de l'activité du comité des fêtes de Trèves-Cunault à des fins de représentation (site internet, blog, publications, etc...).
- **Clôture de la randonnée : 15h**